



Centre Ludique de Boulogne-Billancourt
Le Trapèze
17, allée Robert Doisneau
92100 Boulogne-Billancourt

Tél. : +33 (0) 1 84 19 05 31
concours@centreludique-bb.fr
www.centreludique-bb.fr



Le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt organise le 38e Concours International de Créateurs de Jeux de société de Boulogne-Billancourt.

L'objectif de ce Concours est de primer les auteurs de 4 jeux non édités, apportant, en plus du « plaisir de jouer », un mécanisme original ou un cocktail réussi de mécanismes ayant déjà fait leurs preuves.

REGLEMENT DU 38e CONCOURS INTERNATIONAL DE CREATEURS DE JEUX DE SOCIETE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

I - CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

I.1 - Ce concours est ouvert à tous les créateurs, français et étrangers, dans la limite de **1 JEU** par auteur afin de favoriser la diversité des participants. Les membres du jury, les adhérents et les salariés du Centre Ludique de Boulogne-Billancourt (CLuBB) ne sont pas autorisés à y participer.

I.2 - Tous les jeux de société sont acceptés, à l'exclusion des solitaires, casse-tête, jeux informatiques et extensions de jeux existants.

I.3 - Seuls les jeux **NON ÉDITÉS** (même à compte d'auteur) avant la remise des prix en septembre 2019 peuvent y participer. Si un jeu venait à être édité avant le week-end final du 28-29 septembre 2019, il ne serait plus considéré comme un prototype et serait donc exclu du Concours de Boulogne-Billancourt. Tout auteur ayant un jeu en cours d'édition ou signé avec un éditeur avant la clôture du Concours devra en informer l'organisation.

I.4 - Un même jeu ne peut être présenté au concours plus de deux fois. De plus, si le jeu avait passé la première sélection (envoi de prototype), il devra obligatoirement comporter des différences de mécanismes lors de sa seconde présentation et des améliorations notables. Les modifications apportées devront être indiquées sur la feuille de présentation.

I.5 - Les candidats s'engagent à présenter un prototype et une règle originaux. Le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt ne pourra en aucun cas être tenu responsable des contrefaçons qui lui seraient présentées. En cas de fraude constatée, les auteurs primés ne pourront plus utiliser les appellations : « Primé à Boulogne », « Finaliste à Boulogne », ou toute citation déclinée pour la communication du jeu ou des auteurs.

I.6 - Le concours se déroule en plusieurs étapes :

- Phase 1 : Réception des dossiers de participation, lecture des règles et pré-sélection des jeux.
- Phase 2 : Tests des jeux présélectionnés (**30 maximum**) et sélection des finalistes (**10 maximum**).
- Phase 3 : Réunion du Jury autour des jeux et désignation des **4 jeux primés**.

La remise des prix aura lieu, sous réserve de modification, le week-end des **28-29 septembre 2019, en partenariat avec la mairie de Boulogne-Billancourt**, à Boulogne-Billancourt, en présence des éditeurs et des media, lors d'une manifestation publique consacrée à la création ludique.

II – DOSSIERS DE PARTICIPATION

II.1 - Les dossiers de participation au 38e Concours devront nous parvenir entre **le mardi 8 janvier à 11h et le jeudi 31 janvier 2019 à 23h59**, la date du paiement électronique via PayPal faisant foi.

II.2 - Le nombre de dossiers étant **limité à 120**, ils seront enregistrés dans l'ordre de leur arrivée. Les inscriptions seront automatiquement closes dès que le seuil de 120 participants sera atteint. Néanmoins, le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt se réserve le droit d'accepter les dossiers supplémentaires dont le paiement aura été effectué à la même date que le 120e dossier. (ex : le 120e dossier est validé le 23 janvier, tous les dossiers dont le paiement PayPal aura été effectué avant le 24 janvier seront acceptés.)

II.3 – Pour participer, les auteurs devront envoyer par courrier électronique à l'adresse **concours@centreludique-bb.fr** les éléments suivants :

- Les règles du jeu numérisées **sans mention de l'auteur** (format .PDF, .JPG, .DOC ou .DOCX), en français OU en anglais, exclusivement. Les règles ne devront pas dépasser **20.000 signes** et leurs pages devront **être numérotées**.
- Une photo numérique du jeu en situation, en couleur (format .JPG ou .GIF).
- La fiche d'inscription dûment remplie disponible sur le site internet du CLuBB (www.centreludique-bb.fr) dans l'onglet Concours, à partir du 8 janvier 2019 à 11h, sur le lien suivant :
 - **<http://centreludique-bb.fr/fiche-d-inscription-registrations-concours/fiche-d-inscription-38e-concours>**
- Une fiche technique sur un document séparé (format .PDF, .JPG, .DOC, .DOCX) indiquant les éléments suivants :
 - ✓ Nom du jeu
 - ✓ Le type de public visé (enfant, famille, joueur expérimenté ou autre)/ âge / nombre de joueurs/ durée de partie / type de jeu (adresse, cartes, hasard, réflexion, rôle, simulation, etc.)
 - ✓ But et principe du jeu
 - ✓ Une description précise de l'ensemble du matériel
 - ✓ Une description de la mise en place du jeu
 - ✓ Un descriptif détaillé des 3 premiers tours de jeu

- ✓ Si le jeu a déjà été présenté au concours : l'année de présentation et les modifications apportées par rapport à la version précédente.

II.4 - L'inscription sera validée uniquement après réception d'un **versement de 35 € via PayPal**. Le versement se fera à partir du site du Centre Ludique de Boulogne-Billancourt (onglet "Concours" rubrique "démarches administratives") à l'adresse suivante, disponible à partir du 8 janvier 2019 à 11h :

<http://www.centreludique-bb.fr/paiement-frais-d-inscription-1ere-phase-payment-subscription-fees-1st-phase/concours/paiement-1ere-phase-payment-1st-phase>

Cette somme couvre les frais d'inscription au Concours. Le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt enverra un accusé de réception par courrier électronique qui servira de preuve d'enregistrement du jeu.

Attention : Tous les documents ainsi que le paiement doivent parvenir à l'organisation le même jour. Sans la totalité de ces éléments, la participation du jeu ne pourra être validée. Aucun envoi ultérieur ne sera accepté.

II.5 – Les dossiers ne seront pas renvoyés aux auteurs et seront conservés dans les archives du Centre Ludique de Boulogne-Billancourt

II.6 - L'organisateur s'engage à ne pas divulguer les informations personnelles des créateurs.

III – JEUX PRE-SELECTIONNES : ENVOI ET PRESENTATION DES PROTOTYPES

III.1 - PARTICIPATION À LA DEUXIEME PHASE

Tous les auteurs seront avisés par email, ou à défaut par téléphone, des décisions de l'organisateur. Ces décisions sont sans appel. Les résultats parviendront aux auteurs dans la dernière semaine du mois de février ou la première du mois de mars.

- ✓ Les auteurs des jeux qui ne seront pas présélectionnés ne pourront obtenir de commentaires sur les motifs d'élimination de leur règle, ni par écrit, ni par téléphone.
- ✓ Les auteurs des jeux présélectionnés devront nous faire parvenir sous 3 semaines : un prototype complet du jeu (jouable), ainsi que leur participation aux frais d'organisation de 45€ via PayPal.

III.2 – ENVOI DU PROTOTYPE

- ✓ Chaque jeu devra nous parvenir dans un emballage rigide pouvant servir à sa réexpédition.
- ✓ L'emballage ne devra pas excéder les formats acceptés par La Poste.
- ✓ Il appartient aux participants de se couvrir eux-mêmes des risques possibles et des dégâts matériels pouvant résulter du transport du prototype de leur jeu. L'assurance du prototype n'est pas prise en charge par le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt.
- ✓ Le prototype est à envoyer à l'adresse suivante :

**Centre Ludique de Boulogne-Billancourt
38e Concours international de créateurs de jeux de société de Boulogne-Billancourt
17 allée Robert Doisneau
92100 Boulogne-Billancourt**

III. 3 – PRÉSENTATION DU PROTOTYPE

- ✓ Outre l'emballage d'expédition, tous les éléments du jeu devront être contenus dans une boîte.
- ✓ Chaque jeu devra être présenté sous forme de prototype prêt à jouer. Il devra comprendre tous les éléments et accessoires nécessaires à la mise en pratique de la règle. Aucun envoi ultérieur de pièces ne sera accepté.
- ✓ Afin que les tests restent anonymes, **aucun nom de créateur ne doit apparaître sur la boîte, sur le prototype ou sur la règle du jeu**. Le cas échéant, le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt se réserve le droit d'effacer toute indication sur l'identité du ou des créateur(s) du jeu, quels qu'en soient les dégâts occasionnés. Seul le titre du jeu doit être lisible sur la boîte et/ou sur le jeu lui-même.

III. 4 – FRAIS DE PARTICIPATION

- ✓ Pour participer à cette seconde phase, les auteurs sélectionnés devront s'acquitter de frais de participation de 45 € via PayPal.
- ✓ La somme recueillie couvre une partie des frais d'organisation de cette seconde phase.
- ✓ 30 jeux maximums seront présélectionnés.
- ✓ Sans l'acquittement des frais de participation, les prototypes réceptionnés ne pourront concourir.

III. 5 – RENVOI DES PROTOTYPES

- ✓ Les auteurs devront ajouter 10€ aux frais de participation s'ils souhaitent récupérer leur prototype en France (soit 55€ au total) et 20€ pour un retour vers l'étranger (65€ au total). Les sommes ainsi recueillies serviront au paiement des frais d'envoi.
- ✓ Les auteurs ne désirant pas récupérer leur prototype enverront les 45€ de frais de participation et s'engagent à céder leur prototype au Centre Ludique de Boulogne-Billancourt.
- ✓ Si souhaité, le retour des prototypes non primés se fera par envoi postal avant fin 2019.

IV – TESTS, JURY et PRIX

Tous les jeux présélectionnés (30 maximum) seront testés. Les 20 jeux non retenus parmi les finalistes pourront faire l'objet d'un compte-rendu, uniquement par téléphone et d'une durée raisonnable, si leurs auteurs en font la demande. **Il n'y a plus de compte-rendu écrit par souci d'économie.**

Après les tests, jusqu'à 10 jeux seront sélectionnés pour être présentés au jury. Les résultats de la deuxième phase parviendront aux auteurs entre la première semaine de juin et la première quinzaine de juillet 2019. Les auteurs sélectionnés auront, s'ils le désirent, jusqu'à la fin du mois de juillet 2019 pour apporter des modifications à leur jeu. Tout ajout de matériel sera à la charge des auteurs. Ces modifications ne devront en aucun cas changer la nature du jeu. Passé le 31 juillet 2019, les modifications ne seront plus acceptées.

Parmi les 10 finalistes, 4 jeux seront primés. Néanmoins, si la qualité des jeux était jugée insuffisante, le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt se réserve le droit d'en primer un nombre inférieur.

IV.1 – TESTS

- ✓ Les testeurs sont sélectionnés pour leurs connaissances et leur expérience ludiques, ainsi que leur représentativité des différents publics. En tant que testeurs, ils sont tenus au secret le plus strict sur les prototypes qu'ils verront.
- ✓ Plusieurs tests seront effectués pour chacun des jeux.

IV.2 – JURY

- ✓ En fonction des types de jeux qui auront été sélectionnés, un jury formé de spécialistes se réunira du 27 au 29 septembre 2019 (dates sous réserve).
- ✓ Le Jury désignera parmi les jeux finalistes 4 jeux qui seront primés. Néanmoins, si la qualité des jeux était jugée insuffisante, le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt se réserve le droit d'en primer un nombre inférieur.
- ✓ Les décisions du Jury sont sans appel.
- ✓ Le jury prendra en compte l'originalité, la jouabilité et le plaisir de jeu.

IV.3 – REMISE DES PRIX

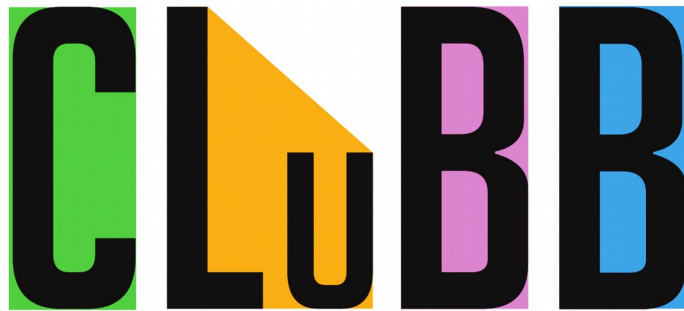
- ✓ La remise des prix aura lieu, en partenariat avec la Ville de Boulogne-Billancourt, à Boulogne-Billancourt, le week-end des 28-29 septembre 2019 (sous réserve de modification). Les créateurs primés s'engagent à être présents afin de faire découvrir leur jeu au public.
- ✓ Les auteurs faisant appel aux services d'un agent devront en informer l'organisation du Concours.
- ✓ Notre partenaire spécialisé dans les pièces détachées pour jeux de société, *Spielmaterial*, offrira un kit de création à chacun des quatre primés du 38e Concours de Boulogne-Billancourt.
- ✓ Le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt s'engage à participer aux frais de déplacements et/ou de logements des dix finalistes jusqu'à hauteur maximale de 100 € par jeu finaliste.

IV.4 – LES JEUX PRIMES ET FINALISTES

- ✓ Les prototypes des jeux primés seront conservés par le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt.
- ✓ Les jeux primés et finalistes seront présentés par le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt à des éditeurs et agents français et étrangers avant la remise des prix.
- ✓ En cas d'édition, le créateur s'engage d'une part à faire figurer le label du concours sur la boîte du jeu et d'autre part à fournir 2 exemplaires dédicacés au CLuBB. Ils sont destinés aux archives du Concours et à la ludothèque du Centre Ludique de Boulogne-Billancourt.
- ✓ Les jeux faisant partie de la sélection finale pourront faire figurer sur leur jeu le logo « Finaliste à Boulogne-Billancourt ».

La candidature au 38e Concours International de Créateurs de Jeux de Société de Boulogne-Billancourt implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Tout manquement à celui-ci pourra entraîner la disqualification d'un prototype ou le retrait d'un prix.

Le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt se réserve le droit d'annuler ou de reporter ce concours en cas de force majeure, sans que cette annulation ou ce report puisse ouvrir droit à une indemnité ou à un dédommagement.



★ CENTRE LUDIQUE ★
DE BOULOGNE-BILLANCOURT